PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250317-052_2025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°052/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 17 MARS 2025

Date de convocation : 10 mars 2025
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Date d'affichage : 10 mars 2025

Nombre de présents : 55
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 61

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix mars deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BOISARD Jean-François, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LHOTE Mireille, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAVERDEAU Chantal, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, BROUSSEAU Chantal, CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Boisard), JACQUOT Brigitte, MICHEL Nathalie, PAURON Éric, PICARD Christine, RENAUD Patrice, RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : CHARPENTIER Dominique, CONTE Claude, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, LEPRÉ Sandrine, LOURY Jean-Noël, MACCHIA Claude, PRIGNOT Roger, RAMEAU Etienne.

Secrétaire de Séance : Nathalie JARD

OBJET : Facturation 2024 du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

- Considérant la convention du service commun établie entre la Communauté de communes de Puisaye Forterre et certaines communes membres pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol ;
- Considérant l'avenant n°2 de ladite convention modifiant les modalités de financement du service commun ADS ;
- Considérant l'avenant n°3 de ladite convention modifiant le coefficient des permis d'aménager ;
- Considérant l'avenant n°4 de ladite convention modifiant les modalités de financement du service commun ADS ;
- Vu l'avis favorable du groupe de travail ADS en date du 3 février 2025 ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-président en charge du service ADS ;

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250317-052_2025-DE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°052/2025

- Sur proposition du Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (61 voix pour) :
- Fixe les charges du service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols au titre de l'exercice 2024 comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	
Charge de personnel	54 213,85 €
Maintenance logiciel	6 073,20 €
Missions	59,30 €
TOTAL	**60 346,35 €**
Coût à l'acte	**114,47 €***

*Déduction faîte du coût d'adhésion

- Fixe les contributions des communes adhérentes au service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols au titre de l'exercice 2024 comme suit :

Commune	Nombre équivalent permis réalisé au 31/12/2024	Montant équivalent permis au 31/12/2024	Adhésion 2024	TOTAL Facturation
ANDRYES	7,4	847,11 €	100,00 €	947,11 €
ARQUIAN	14,5	1 659,87 €	100,00 €	1 759,87 €
BEAUVOIR	13,6	1 556,84 €	100,00 €	1 656,84 €
BITRY	9,3	1 064,61 €	100,00 €	1 164,61 €
BLENEAU	26,4	3 022,11 €	100,00 €	3 122,11 €
BOUHY	13,2	1 511,05 €	100,00 €	1 611,05 €
CHAMPIGNELLES	23,8	2 724,48 €	100,00 €	2 824,48 €
CHARNY OREE DE PUISAYE	42	4 807,90 €	100,00 €	4 907,90 €
CHASSY	13,2	1 511,05 €	100,00 €	1 611,05 €
COULANGERON	6,1	698,29 €	100,00 €	798,29 €
COULANGES-SUR-YONNE	8,5	973,03 €	100,00 €	1 073,03 €
DAMPIERRE-SOUS-BOUHY	8,5	973,03 €	100,00 €	1 073,03 €
DIGES	5,8	663,95 €	100,00 €	763,95 €
DRACY-SUR-OUANNE	9,9	1 133,29 €	100,00 €	1 233,29 €
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES	10,5	1 201,97 €	100,00 €	1 301,97 €
EGLENY	16,8	1 923,16 €	100,00 €	2 023,16 €
ETAIS-LA-SAUVIN	15,6	1 785,79 €	100,00 €	1 885,79 €
FONTAINES	0	- €	100,00 €	100,00 €
FONTENAY-SOUS-FOURONNES	2	228,95 €	100,00 €	328,95 €
LA FERTE-LOUPIERE	0	- €	100,00 €	100,00 €
LALANDE	3,5	400,66 €	100,00 €	500,66 €
LES HAUTS DE FORTERRE	16,4	1 877,37 €	100,00 €	1 977,37 €
LES ORMES	15,6	1 785,79 €	100,00 €	1 885,79 €
LEUGNY	4,5	515,13 €	100,00 €	615,13 €
MERRY-SEC	1,5	171,71 €	100,00 €	271,71 €
MIGE	5,6	641,05 €	100,00 €	741,05 €
MOULINS-SUR-OUANNE	6,6	755,53 €	100,00 €	855,53 €
PARLY	14,1	1 614,08 €	100,00 €	1 714,08 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 089-200067130-20250317-052_2025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°052/2025

POURRAIN	29,2	3 342,63 €	100,00 €	3 442,63 €
ROGNY-LES-7-ECLUSES	19,8	2 266,58 €	100,00 €	2 366,58 €
RONCHERES	0	- €	100,00 €	100,00 €
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	5,6	641,05 €	100,00 €	741,05 €
SAINT-FARGEAU	15,2	1 740,00 €	100,00 €	1 840,00 €
SAINT-MAURICE-LE-VIEIL	6	686,84 €	100,00 €	786,84 €
SAINTS-EN-PUISAYE	13	1 488,16 €	100,00 €	1 588,16 €
SAINT-VERAIN	16,6	1 900,26 €	100,00 €	2 000,26 €
SEMENTRON	0	- €	100,00 €	100,00 €
SOMMECAISE	17,1	1 957,50 €	100,00 €	2 057,50 €
TOUCY	17,4	1 991,84 €	100,00 €	2 091,84 €
VAL D'OCRE	6	686,84 €	100,00 €	786,84 €
VAL-DE-MERCY	9,4	1 076,05 €	100,00 €	1 176,05 €
VILLENEUVE-LES-GENETS	6,4	732,63 €	100,00 €	832,63 €
VILLIERS-SAINT-BENOIT	13	1 488,16 €	100,00 €	1 588,16 €
TOTAL	**489,6**	**56 046,35 €**	**4 300,00 €**	**60 346,35 €**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI